3 octobre 2012

information aux médias

Les associations de concepteurs-planificateurs et autres organisations s'opposent au référendum lancé par l'Union des arts et métiers

Un large soutien pour une loi efficace sur l'aménagement du territoire

Les signatures recueillies pour le référendum contre la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ont été remises aujourd'hui à la Chancellerie fédérale par l'Union suisse des arts et métiers. Loin d'être impressionnée par les critiques exprimées dans le référendum, une très large majorité se dessine au contraire en faveur de la loi révisée; cette dernière mettra en effet un frein au mitage du paysage et garantira le rayonnement et les possibilités de développement de la Suisse.

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire a été décidée par le Parlement le 15 juin 2012, au titre de contre-projet indirect à l'initiative pour le paysage, ce qui a provoqué le retrait de cette dernière mais à la seule condition que la loi révisée sur l'aménagement du territoire entre en vigueur. La révision de ladite loi a fait l'objet de très longues et minutieuses délibérations au sein du Parlement. Le résultat est un texte équilibré qui permettra de préserver la qualité des paysages de la Suisse, de se ménager des marges de manœuvre pour le développement économique et de garder suffisamment de sols cultivables pour la production agricole (voir encadré 1).

Une bonne part de la population nourrit des inquiétudes quant à l'avenir de leur espace de vie, au développement de l'urbanisation et à la préservation des paysages. Pour toutes ces raisons, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire bénéficie d'un large soutien. Nombreuses sont les organisations qui ont reconnu qu'elle était d'une grande utilité pour la Suisse. Elles ont, par conséquent, pris leurs distances par rapport au référendum ou se sont déjà rangées du côté des tenants de la loi révisée (voir encadré 2). Elles ont bon espoir d'obtenir, le jour de la votation, des suffrages sans équivoque en faveur de la révision de la LAT.

3 octobre 2012

information aux médias

Renseignements :

Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA):
Stefan Cadosch, président, 044 461 89 89
Hans-Georg Bächtold, secrétaire général, 044 283 15 15
Fédération suisse des urbanistes (FSU):
Katharina Ramseier, présidente, 044 251 30 29
Fédération des architectes suisses (FAS):
Paul Knill, président, 071 352 34 34
Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI):
Nicklaus Reinhard, président central, 041 619 05 50
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP):
Heinz Tännler, conseiller d'Etat du canton de Zoug, 041 728 53 00
Benjamin Wittwer, secrétaire général, 079 275 07 06
Fédération suisse des architectes paysagistes (FSAP):
Peter Wullschleger, secrétaire général, 032 968 88 89
Société suisse de géomatique et de gestion du territoire Société (geosuisse):
Rudolf Küntzel, président, 081 655 19 50
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP):
Kurt Fluri, président, conseiller national, 079 415 58 88
Raimund Rodewald, directeur, 079 406 40 47
Union des villes suisse (UVS):
Renate Amstutz, directrice, 031 356 32 32
Association des Communes Suisses (ACS):
Ulrich König, directeur, 031 858 31 16
Association suisse pour l'aménagement national (VLP-ASPAN):
Christa Perregaux Du Pasquier, vice-directrice, 031 380 76 76
Pro Natura:
Marcus Ulber, responsable de la politique d'aménagement du territoire, 061 317 91 35
Sophie Michaud Gigon, secrétaire romande, 077 434 64 08

Informations complémentaires à l'adresse: http://www.loi-amenagement-du-territoire-oui.ch

3 octobre 2012

information aux médias

Encadré 1
Points essentiels de la loi révisée sur l'aménagement du territoire

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire se ménage des marges de manœuvre pour les tâches du futur: les zones à bâtir doivent correspondre à des sites où les besoins sont avérés et où l'équipement nécessaire est existant. Les cantons sont tenus de reverser aux services publics au moins 20 pour cent des bénéfices résultant des nouveaux classements en zone à bâtir afin d'assurer des sols cultivables et d'accroître la qualité de vie de l'habitat. Les zones à bâtir surdimensionnées devront être réduites.
La révision permet de renforcer les plans directeurs cantonaux et de mettre ainsi les communes à contribution pour pratiquer une utilisation raisonnée des sols et travailler de concert sur les questions d'aménagement. Les cantons prendront des mesures pour lutter contre la thésaurisation des terrains à bâtir.

La loi révisée poursuit le développement des instruments d'aménagement qui ont fait leur preuve et les affine en cas de lacunes à l'exécution. Elle garantit ainsi les qualités de notre espace de vie, telles que les valeurs paysagères mais aussi les ressources touristiques. Cette révision apporte enfin une contribution importante à l'excellence des sites nationaux en encourageant la qualité de vie dans nos centres urbains et en garantissant des espaces pour le développement économique et la production agricole.

Encadré 2
Loi révisée sur l'aménagement du territoire: les partisans du oui ne manquent pas

- Au Parlement, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire a reçu le soutien de tous les partis. Le Conseil fédéral est, lui aussi, favorable à la révision.
- Les directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) responsables soutiennent expressément la révision.
- La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), la Fédération suisse des urbanistes (FSU) et l'Association suisse pour l'aménagement national (VLP-ASPAN) plaident résolument en faveur de la révision.
- D'autres associations de planificateurs-concepteurs prennent également fait et cause pour cette révision: organisations sollicitées: Fédération des architectes suisses (FAS), Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI), Association suisse des professionnels de l'environnement (svu/asep), Fédération suisse des architectes paysagistes (FSAP), Geosuisse et l'Association suisse des géologues (CHGEOL).
- Les organisations et les partis, qui ont lancé l'initiative pour le paysage, rejetée à la faveur du contre-projet, s'engagent clairement pour la loi révisée sur l'aménagement du territoire: Pro Natura, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP), Patrimoine suisse, WWF Suisse, Schweizerische Vereinigung zum Schutz der kleinen und mittleren Bauern (VKMB), Comité d'action Galmiz – Oui à l'aménagement du territoire, Médecins en faveur de l'environnement, Bio Suisse, Greenpeace Suisse, Fondation Suisse de la Greina, Parti écologiste suisse, HabitatDurable Suisse, Helvetia Nostra, Rheinaubund, Association suisse pour la protection des oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Parti socialiste suisse (PSS), Association Transports et Environnement (ATE).
- Lors la délibération au Parlement, d'autres organisations d'envergure se sont prononcées pour la révision de la loi: c'est le cas de l'Association des communes suisses, l'Union des villes suisses et la Fédération suisse du tourisme.

sia

FSU

BSA Bund Schweizer Architekten
FAS Fédération des Architectes Suisses
FAS Federazione Architetti Svizzeri

fsai

CHGEOL

geosuisse

FSAP
BSLA